

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 173

27 janvier 2010

SOMMAIRE

ADKIM - Advanced Knowledge and Infor-		Manora S.A	826 4
mation Management Sarl	8280	Newell Luxembourg Finance S.à r.l	8275
ARS Dentis S.A	8287	Parkwood (Hamburg) S.à r.l	8272
Arts et Nature S.à r.l	8274	Parkwood (Plettenburg) S.à r.l	8287
ATALANTE HOLDING Société Anonyme		PM-International AG	8258
•••••	8281	Prieten S.A	8272
Aubergine S.à r.l	8269	ProLogis UK IV S.à r.l	8263
Bonanza Holding S.à r.l	8287	ProLogis UK IX Sàrl	8261
Boutique Hotel Finance S.A	8279	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l	8286
Crystal Luxembourg S.à r.l	8261	ProLogis UK XI S.àr.l	8258
Delemontes Luxembourg S.A	8287	ProLogis UK XIV S.à r.l	8262
Dexa S.A	8288	ProLogis UK XVI S.à.r.l	8258
Entreprise Clé en Main S.à r.l	8296	ProLogis UK XXIV S.à r.l	8263
Entretien Travaux Industriels Maintenance		ProLogis UK XXIX S.à.r.l	8262
Luxembourg	8275	ProLogis UK XXVIII S.àr.l	8261
EURO-DS S.A	8261	Rinoca S.A	8281
Europlâtre S.à r.l	8274	Ristretto Group S.à r.l	8282
Foncière Kons S.A	8264	Rollingergrund Immo S.A	8286
Gestion Hôtelière Internationale S.A	8268	SAH Société pour l'Activité Hôtelière	8296
Grand Net Service Center Sarl	8275	Schuch Immobilien S.A	8262
Icarus Holding S.A	8274	Secutrafic S.A.	8263
Icarus Holding S.A	8272	Shimna Holdings S.à r.l	8280
Icarus Holding S.A	8280	Silva Taxis S.à r.l.	8275
Icarus Holding S.A	8274	Silva Taxis S.à r.l.	8268
Icarus Holding S.A	8279	Sostre S.A.	8280
Icarus Holding S.A	8280	Stabben S.à r.l.	8296
Industrielle Beteiligung S.A	8297	Stugan S.A.	8263
Innova Financial Holding S.à r.l	8286	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l	8281
KADMOS Société Anonyme Holding	8297	Tomkins Luxembourg S.à r.l	8281
KD Properties Services S.à r.l	8287	Umbel S.A	8262
Langevin Siding S.à r.l	8286	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l.	8269
LBBW Immobilien Luxembourg S.A	8304	TYLS I VACO Luxellibourg S.a.r.l	0207
Macemu S.à.r.l.	8274		



ProLogis UK XVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.400.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.895.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006605/17.

(090201174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XI S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 800.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006606/17.

(090201176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Im Jahre zweitausendundneun, am zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in LUXEMBURG, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind die Gesellschafter der Aktiengesellschaft PM-INTERNATIONAL AG ("société anonyme"), mit Sitz in L-1618 LUXEMBOURG, 17, rue des Gaulois, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") unter der Nummer B 46.582, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Christine DOERNER, mit Amtssitz in BETTEMBURG, am 24. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 177 vom 5. Mai 1994 (die "Gesellschaft") zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und letztmals durch eine Urkunde des Notars André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, damals mit Amtssitz in LUXEMBURG, vom 27. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 438 vom 26. April 2004.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Evelyne SCHOESER, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in L-1840 Luxemburg, 2A, Boulevard Joseph II.

Derselbe ernennt zum Schriftführerin Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond THILL, "maître en droit", mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo.



Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt ist, stellt der Vorsitzende fest:

- dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär und dem Stimmenzähler "ne varietur" unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll beigefügt bleiben;
- dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle 400.000 stimmberechtigten Aktien der Klasse A anwesend oder vertreten sind und dass 20 von 40 stimmrechtslosen Aktien der Klasse B anwesend oder vertreten sind; die restlichen 20 Aktien der Klasse B sind von der Gesellschaft rückgekauft worden;
- dass sich alle anwesenden und vertretenen Aktionäre nach Kenntnisnahme der Tagesordnung bereit erklärt haben, auf eine förmliche Einberufung zu verzichten, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen werden vom Stimmenzähler überprüft und für richtig befunden.

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen werden von der Hauptversammlung überprüft und für richtig befunden, die sich als rechtmäßig einberufen und fähig bekennt, rechtsgültig über die folgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

- 1. Beschlussfassung über die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 499.950,- (vierhundertneunundneunzigtausend neunhundertfünfzig Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 500.050,- (fünfhunderttausend fünfzig Euro) auf EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) zu bringen durch Einbringen einer Sacheinlage bestehend aus einem Teil des Bilanzposten Ergebnisvortrag in Höhe von EUR 499.950,- (vierhundertneunundneunzigtausend neunhundertfünfzig Euro), ohne Schaffung neuer Aktien, aber durch entsprechende Erhöhung des Rechnerischen Wertes der bereits gehaltenen 400.000 (vierhunderttausend) Aktien der Klasse A und 40 (vierzig) Aktien der Klasse B und anschließende Aufhebung des Nennwertes der Aktien der Klasse A und der Aktien der Klasse B;
 - 2. Beschlussfassung über die Zeichnung und Einzahlung;
 - 3. Beschlussfassung über die Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:
- Art. 5. "Das Gesellschaftskapital beträgt Eine Million Euro (1.000.000,- €) eingeteilt in vierhunderttausend (400.000) Stammaktien der Klasse A und vierzig (40) rückkaufbare Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Klasse B, jeweils ohne Nennwert.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden. Die Aktien der Klasse A sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien der Klasse B sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden."

- 4. Beschlussfassung über die Abänderung von Artikel 18 Abs.3 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:
- Art. 18. Abs. 3. "Die Vorzugsaktien der Klasse B ohne Stimmrecht haben Anrecht auf eine jährliche kumulative und wiedererlangbare Vorzugsdividende von fünfzehn Cent (0,15 €)."
- 5. Beschlussfassung über die Hinzufügung eines dritten Absatzes und eines vierten Absatzes in Artikel 10 der Satzung, die wie folgt lauten sollen:
- Art. 10. Abs. 3. "Die Verwaltungsratsmitglieder können ihr Stimmrecht hinsichtlich von Punkten der Tagesordnung auf dem Briefwege oder durch schriftlich bestätigtes Telegramm, Telex, Telefax beziehungsweise durch schriftlich bestätigte E-Mail ausüben."
- **Art. 10. Abs. 4.** "Eine schriftlich getroffene Entscheidung, welche durch sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet worden ist, erzeugt die gleiche Wirkung wie eine im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrates getroffene Entscheidung."
 - 6. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig, das gezeichnete Gesellschaftskapital um EUR 499.950,- (vierhundertneunundneunzigtausend neunhundertfünfzig Euro) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 500.050,- (fünfhunderttausend fünfzig Euro) auf EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) zu bringen durch Einbringen einer Sacheinlage bestehend aus einem Teil des Bilanzposten Ergebnisvortrag in Höhe von EUR 499.950,- (vierhundertneunundneunzigtausend neunhundertfünfzig Euro) ohne Schaffung neuer Aktien, aber durch entsprechende Erhöhung des Rechnerischen Wertes der bereits gehaltenen 400.000 (vierhunderttausend) Aktien der Klasse A und 40 (vierzig) Aktien der Klasse B und anschließende Aufhebung des Nennwertes der Aktien der Klasse A und der Aktien der Klasse B.



Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt keine neuen Aktien auszugeben aber den jeweiligen Wert der bereits gehaltenen 400.000 (vierhunderttausend) Aktien der Klasse A und 40 (vierzig) Aktien der Klasse B zu erhöhen und den Nennwert der aktuellen Aktien der Klasse A und der Klasse B aufzuheben.

Die Realität dieses Ergebnisvortrages und der freien Rücklagen wurde dem instrumentierenden Notar bewiesen durch die Übergabe der Geschäftsbilanz zum 31.12.2008 sowie eines am 4. Dezember 2009 erstellten Zertifikats des Buchhalters der Gesellschaft.

Diese Geschäftsbilanz und Bescheinigung bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Mitglieder des Büros und den instrumentierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt um mit ihr registriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig, Artikel 5 der Satzung, entsprechend anzupassen, der somit wie folgt lauten soll:

Art. 5. "Das Gesellschaftskapital beträgt Eine Million Euro (1.000.000,- €) eingeteilt in vierhunderttausend (400.000) Stammaktien der Klasse A und vierzig (40) rückkaufbare Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Klasse B, jeweils ohne Nennwert.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien der Klasse A sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien der Klasse B sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden."

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung, einschließlich der Gesellschafter der Klasse B, beschließt einstimmig, Artikel 18 Abs. 3 der Satzung, entsprechend anzupassen, der somit wie folgt lauten soll:

Art. 18. Abs. 3. "Die Vorzugsaktien der Klasse B ohne Stimmrecht haben Anrecht auf eine jährliche kumulative und wiedererlangbare Vorzugsdividende von fünfzehn Cent (0,15 €)."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig, einen dritten Absatz und eines vierten Absatz in Artikel 10 der Satzung Hinzuzufügen, die wie folgt lauten sollen:

- **Art. 10. Abs. 3.** "Die Verwaltungsratsmitglieder können ihr Stimmrecht hinsichtlich von Punkten der Tagesordnung auf dem Briefwege oder durch schriftlich bestätigtes Telegramm, Telex, Telefax beziehungsweise durch schriftlich bestätigte E-Mail ausüben."
- **Art. 10. Abs. 4.** "Eine schriftlich getroffene Entscheidung, welche durch sämtliche Mitglieder des Verwaltungsrates gebilligt und unterzeichnet worden ist, erzeugt die gleiche Wirkung wie eine im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrates getroffene Entscheidung."

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Sitzung um siebzehn Uhr für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von zweitausend einhundert Euro (EUR 2.100,-) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Schoeser, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009/54673. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010006318/128.

(090200705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



ProLogis UK IX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.918.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.888.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006608/17.

(090201182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XXVIII S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.400.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.139.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006609/17.

(090201188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

EURO-DS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 86.373.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006804/10.

(090200942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Crystal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006806/10.

(090201283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 700.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006607/17.

(090201180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006610/17.

(090201193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Umbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 124.531.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006823/10.

(090201241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Schuch Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 134.791.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006825/10.

(090201239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.550.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006604/17.

(090201171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.135.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010006611/17.

(090201207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Secutrafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 133.232.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006826/10.

(090201236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Stugan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 127.142.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006827/10.

(090201234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Manora S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Foncière Kons S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 100.015.

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONCIERE KONS S.A." (numéro d'identité 2004 22 05 207), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.015, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 7 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 546 du 26 mai 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 17 juin 2004, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 831 du 13 août 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Changement de la dénomination sociale de "FONCIERE KONS S.A." en "MANORA S.A.".
- 2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

- 3) Refonte complète des statuts de la société.
- 4) Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "FONCIERE KONS S.A." en "MANORA S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développe-ment de telles participations.



La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme, société de participations financières, en abrégé "SOPARFI", sous la dénomination de "MANORA S.A.".
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développe-ment de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
 - prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
 - avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.



Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

- **Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le 20 avril de chaque année à 9.30 heures.
 - Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.
- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société "KITZ S.A." de sa fonction d'administrateur et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4332. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010006341/251.

(090200969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.312.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010006645/9.

(090201371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Silva Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 83.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29.12.2009.

Référence de publication: 2010006776/10.

(090201238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Aubergine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 12, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 75.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme Pour Aubergine S.à r.l. Fideco Luxembourg S.A. Signature

Référence de publication: 2010006768/13.

(090200938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and nine,

on the third day of December.

Before US Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

there appeared:

"Meadwestvaco Spain S.L.", Sociedad Unipersonal, a Spanish company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain, registered with the Company's Register of Vizcaya under number BI-29055,

here represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

- I. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Westvaco Luxembourg S.à r.l. ", a private limited liability company (société a responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-), having its registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82.110, incorporated following a notarial deed of 4 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1100 dated 4 December 2001 (the "Company").
- III. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1106 dated 4 June 2009.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.-) so as to raise it from its current amount of fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-) represented by two million fifty-five thousand two hundred eighty (2,055,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty (2,127,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- 2. To issue, with payment of a total share premium of sixteen million two hundred thousand Euro (EUR 16,200,000.-), seventy-two thousand (72,000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the "Shares").
- 3. To accept the subscription of the Shares by "Meadwestvaco Spain S.L.", Sociedad Unipersonal, a Spanish company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain, registered with the Company's Register of Vizcaya under number BI-29055 (the "Sole Shareholder"), with payment of a share premium of sixteen million two hundred thousand Euro (EUR 16,200,000.-), by a contribution in cash of eighteen million Euro (EUR 18,000,000.-), and to allocate the Shares to the Sole Shareholder.
 - 4. To amend article 6 of the Articles as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).
 - 5. Miscellaneous,



has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.-) so as to raise it from its current amount of fifty-one million three hundred eighty-two thousand Euro (EUR 51,382,000.-) represented by two million fifty-five thousand two hundred eighty (2,055,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty (2,127,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of sixteen million two hundred thousand Euro (EUR 16,200,000.-), seventy-two thousand (72,000) new shares (the "Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

There now appeared Mr Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed Shares, by a contribution in cash of one million eight hundred thousand Euro (EUR 1,800,000.-) with payment of a total share premium of sixteen million two hundred thousand Euro (EUR 16,200,000.-), the total amount being paid by the Sole Shareholder amounting to eighteen million Euro (EUR 18,000,000.-).

The person appearing declared that the newly issued Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of eighteen million Euro (EUR 18,000,000.-) proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-three million one hundred eighty-two thousand Euro (EUR 53,182,000.-) represented by two million one hundred twenty-seven thousand two hundred eighty (2,127,280) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Sanem, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"Meadwestvaco Spain S.L.", Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055,

ici représentée par M ^e Laurent Thailly, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l' "Associé Unique") de "Westvaco Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51.382.000,-), ayant son siège social au



- 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110, constituée par un acte notarié reçu en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100 en date du 4 décembre 2001 (la "Société").
- III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1106 du 4 juin 2009.
- IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51.382.000,-) représenté par deux millions cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingts (2.055.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions cent-quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (2.127.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- 2. Emission, avec une prime d'émission totale de seize millions deux cent mille euros (EUR 16.200.000,-), de soixante-douze mille (72.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée (les "Parts Sociales").
- 3. Acceptation de la souscription des Parts Sociales par "Meadwestvaco Spain S.L.", Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055 (l' "Associé Unique"), avec paiement d'une prime d'émission de seize millions deux cent mille euros (EUR 16.200.000,-), par un apport en numéraire de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-), et allocation de ces Parts Sociales à l'Associé Unique.
 - 4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3.
 - 5. Divers,
 - a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 51.382.000,-) représenté par deux millions cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingts (2.055.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions cent-quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (2.127.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission totale de seize millions deux cent mille euros (EUR 16.200.000,-), soixante-douze mille (72.000) nouvelles parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée.

Souscription / Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique les Parts Sociales et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) et paiement d'une prime d'émission totale de seize millions deux cent mille euros (EUR 16.200.000,-), le montant total payé par l'Associé Unique s'élevant à dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-).

Le comparant déclare que les Parts Sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:



" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois millions cent-quatre-vingt-deux mille euros (EUR 53.182.000,-) représenté par deux millions cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt (2.127.280) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros.

Le présent acte notarié a été rédigé à Sanem, en l'étude du notaire soussigné, à la date mentionné au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la patrie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. THAILLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14959. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010006328/172.

(090200912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Parkwood (Hamburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.030.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006765/11.

(090200752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006781/10.

(090200853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Prieten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIETEN S.A." (numéro d'identité 2002 22 04 875), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.325, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 876 du 8 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).



L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Modification de l'article 13 des statuts afin de tenir compte du changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
- 1) Modification de l'article 14 des statuts pour fixer désormais l'année sociale du 1 ^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, à l'exception de l'année sociale en cours ayant commencé le 1 ^{er} décembre 2009, qui s'achèvera le 30 juin 2010.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le deuxième jeudi du mois de décembre à 11.00 heures.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) Version anglaise:

" **Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in December at 11.00 a.m."

b) Version française:

" Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de décembre, à 11.00 heures."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1 ^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1 ^{er} décembre 2009 se terminera le 30 juin 2010.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

c) Version anglaise:

" **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of the next year."

d) Version française:

" Art. 14. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DUC, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4273. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010006428/63.

(090201256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Europlâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006775/11.

(090200741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Macemu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 22-23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006777/11.

(090200740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Arts et Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.496.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006774/11.

(090200743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006779/10.

(090200855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006784/10.

(090200848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



E.T.I.M. LUX., Entretien Travaux Industriels Maintenance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 137.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006772/11.

(090200749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Silva Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 83.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29.12.2009.

Référence de publication: 2010006773/10.

(090201243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Grand Net Service Center Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 34, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29.12.2009.

Référence de publication: 2010006778/10.

(090201235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Newell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.715.

In the year two thousand and nine, on the third of December.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Newell International Finance Co., a partnership established under the laws of Scotland pursuant to a Partnership Agreement dated February 17, 2000, further to an assignation dated December 19, 2003 and a Minute of Variation dated October 26, 2009, having its business address at The Ca'd'oro, 45 Gordon Street, Glasgow G13PE, Scotland,

represented by Renata Jokubauskaite, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 1, 2009,

the aforementioned proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That Newell International Finance Co. is the sole partner (the "Sole Partner") of Newell Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 7, Rue Guillaume Kroll and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 112.715, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated November 24, 2005, and published in the Mémorial C under number 520 on March 11, 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary, residing in Esch sur Alzette, dated November 3, 2009, not yet published in the Mémorial C.



- II. That the capital of the Company is fixed at four hundred sixty-five thousand five hundred and twenty-five Euro (\leq 465,525) divided into eighteen thousand six hundred and twenty-one (18,621) shares with a par value of twenty-five Euro (\leq 25) each.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of four hundred sixty-five thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 465,525.-) to four hundred sixty-five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 465,550.-) by the creation and the issue of one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), together with a total issue premium of two hundred seventeen million five hundred two thousand six hundred and fifty-six Euros (EUR 217,502,656);
- 2. Subscription and paying-up by the Sole Partner of one (1) new share of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), together with a total share premium of two hundred seventeen million five hundred two thousand six hundred and fifty-six Euro (EUR 217,502,656) by a contribution in kind to the Company of part of its assets.
 - 3. Amendment of Article 5.1. of the articles of association in order to reflect the capital increase.
- IV. After this had been set forth, the Sole Partner, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) so as to raise it from its current amount of four hundred sixty-five thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 465,525.-) to four hundred sixty-five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 465,550.-) by the creation and the issue of one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), together with a total share premium of two hundred seventeen million five hundred two thousand six hundred and fifty-six Euro (EUR 217,502,656).

Subscription

Thereupon, the Sole Partner, prenamed, has declared to subscribe one (1) new share with a par value of twenty-five Euro (\leq 25.-). This new share has been fully paid-up together with a share premium of two hundred seventeen million five hundred two thousand six hundred and fifty-six Euro (EUR 217,502,656), by a contribution in kind consisting in a part of the Sole Partner, which comprise the following:

- A receivable for a principal amount of two hundred forty-four million eight hundred thirteen thousand and forty-nine Canadian dollars and eighty-two cents (CAD 244,813,049.82.-) together with the accrued interest of three hundred thirty-one thousand seven hundred and thirty-three Canadian dollars (CAD 331,733), against NR Investment Co., an unlimited liability company, incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada, having its registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax Nova Scotia B3J 3N2, Canada, registered with the Nova Scotia Registry under number 3057986 ("NR Investment").
- One hundred twenty-six million five hundred eighty-three thousand eight hundred and eighty-five (126,583,885) common shares representing the entire share capital of NR Investment; this asset is transferred at the book value of one hundred five million eighty-three thousand eight hundred and eighty-five Canadian dollars (CAD 105,083,885).
- Accrued interest in the amount of eight thousand five hundred and ninety-five Euro (€ 8,595) on the principal amount of the promissory note issued on December 14, 2005 by the Company, acting for Newell Luxembourg Finance LLC, in favour of the Sole Partner.
- Any and all additional assets held by the Sole Partner as on the date hereof, known or unknown, except for the eighteen thousand six hundred and twenty-one (18,621.-) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in the Company and one million three hundred and three thousand seven hundred and thirty-seven (1,303,737.-) Class A CPECs of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued by the Company in accordance with the terms and conditions of December 21,2007.

Evidence of the value of the contribution in kind of the aforementioned assets, has been given by a statement of contribution value of the managers of the Company dated December 3, 2009, which statement of contribution value after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

According to the aforementioned statement of contribution value of the managers of the Company dated December 3, 2009, the aforementioned assets so contributed to the Company have been valuated at two hundred seventeen million five hundred two thousand six hundred and eighty-one Euro (EUR 217,502,681).

Effective implementation of the contributions

The Sole Partner, here represented as stated above, expressly declares, that:

- a) About the above mentioned receivable, issued by NR Investment:
- the transfer of the receivable will be duly notified to NR Investment;
- the receivable is freely transferable and is not pledged or otherwise encumbered;



- all formalities will be carried out in Canada in order to realize the transfer of the receivable and to render it effective anywhere and towards third parties.
 - b) About the participation held by the Sole Partner in NR Investment (the "Shares"):
 - the Shares are validly issued and fully paid-up;
 - the Sole Partner is the due owner of the Shares;
 - NR Investment is duly created and validly existing;
- NR Investment is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Partner at this date which could lead to such court proceedings;
 - the Shares are freely transferable and are not pledged or otherwise encumbered;
- all formalities will be carried out in Canada in order to realize the transfer of the Shares and to render it effective anywhere and towards third parties.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5.1. of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at four hundred, sixty-five thousand five hundred and fifty Euro (EUR 465,550.-) represented by eighteen thousand six hundred and twenty-two (18,622) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at six thousand six hundred euro (6 6,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

En l'an deux mille neuf, le trois décembre

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Newell International Finance Co., un partnership établi suivant les lois d'Ecosse conformément à un Partnership Agreement daté du 17 février 2000, suite à une cession datée du 19 décembre 2003 et d'un Procès-Verbal de Modification daté du 26 octobre 2009, ayant son siège social à The Ca'd'oro, 45 Gordon Street, Glasgow G13PE, Ecosse,

représentée par Renata JOKUBAUSKAITE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 1 ^{er} décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

- I. Que Newell International Finance Co. est le seul associé (l' "Associé Unique") de Newell Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.715, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2005 et publié au Mémorial C, numéro 520 du 11 mars 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C.
- II. Que le capital de la Société est fixé à quatre cent soixante-cinq mille cinq cent vingt-cinq euros (465.525 €) divisé en dix-huit mille six cent vingt et une (18.621) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (25 €) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille cinq cent vingt-cinq euros (465.525 €) à quatre cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante euros (465.550 €) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €), ensemble avec une prime d'émission de deux cent dix-sept millions cinq cent deux mille six cent cinquante-six euros (217.502.656 €);



- 2) Souscription et libération par l'Associé Unique d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €), ensemble avec une prime d'émission de deux cent dix-sept millions cinq cent deux mille six cent cinquante-six euros (217.502.656 €) par l'apport en nature à la Société d'une partie de ses actifs.
 - 3) Modification de l'Article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital.
- IV. Ces faits exposés, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros $(25 \, \in)$ afin de le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille cinq cent vingt-cinq euros $(465.525 \, \in)$ à quatre cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante euros $(465.550 \, \in)$ par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros $(25 \, \in)$, ensemble avec une prime d'émission de deux cent dix-sept millions cinq cent deux mille six cent cinquante-six euros $(217.502.656 \, \in)$.

Souscription

L'Associé Unique, prénommé, a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €). Cette nouvelle part sociale a été entièrement libérée ensemble avec une prime d'émission de deux cent dix-sept millions cinq cent deux mille six cent cinquante-six euros (217.502.656 €), par un apport en nature de certains actifs de l'Associé Unique, qui comprennent ce qui suit:

- Créance pour le montant principal de deux cent quarante-quatre millions huit cent treize mille quarante-neuf dollars canadiens et quatre-vingt-deux cents (244.813.049,82 CAD) ensemble avec les intérêts courus de trois cent trente et un mille sept cent trente-trois dollars canadiens (331,733 CAD), envers NR Investment Co., une société à responsabilité illimitée, constituée selon les lois de Nova Scotia, Canada, ayant son siège social à Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax Nova Scotia B3J 3N2, Canada, inscrite auprès du Registre de Nova Scotia sous le numéro 3057986 ("NR Investment").
- Cent vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq (126.583.885) actions ordinaires représentant le capital intégral de NR Investment; cet actif étant transféré à la valeur comptable de cent cinq millions quatre-vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars canadiens (105.083.885 CAD).
- Intérêts courus d'un montant de huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (8.595 €) sur le montant principal d'un billet à ordre émis le 14 décembre 2005 par la Société, agissant pour compte de Newell Luxembourg Finance LLC, à l'Associé Unique.
- Tout autre actif supplémentaire détenu par l'Associé Unique à la date de cet acte, connu ou inconnu, à l'exception de dix-huit mille six cent vingt et une (18.621) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune de la Société et d'un million trois cent trois mille sept cent trente-sept (1.303.737) CPECs de la Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacun, émis par la Société conformément aux termes et conditions du 21 décembre 2007.

La preuve de la valeur de l'apport en nature des actifs susmentionnés à été apportée par une déclaration de la valeur de l'apport des gérants de la Société en date du 3 décembre 2009, laquelle déclaration de la valeur de l'apport sera signée ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte, pour être enregistrée avec lui.

Conformément à la déclaration de la valeur de l'apport des gérants de la Société susmentionnée du 3 décembre 2009, les actifs susmentionnés apportés à la Société ont été évalués à deux cent dix-sept millions cinq cent deux mille six cent quatre-vingt et un euros (217.502.681 €).

Réalisation effective des apports

L'Associé Unique, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- a) Concernant la créance susmentionnée, envers NR Investment:
- le transfert de la créance sera dûment notifié à NR Investment;
- la créance est librement cessible et n'est pas gagée ni autrement grevée;
- toutes les formalités seront effectuées au Canada afin de réaliser le transfert de la créance et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.
 - b) Concernant la participation détenue par l'Associé Unique dans NR Investment (les "Actions"):
 - les Actions sont valablement émises et entièrement libérées;
 - l'Associé Unique est le propriétaire véritable des Actions;
 - NR Investment est dûment créée et valablement existante;
- NR Investment n'est pas engagée dans des procédures judiciaires concernant une faillite, liquidation, dissolution ou transfert des actifs aux créanciers, et qu'il n'y a pas de faits ou des circonstances connues de l'Associé Unique à la date du présent acte qui pourraient mener à de telles procédures;
 - les Actions sont librement cessibles et ne sont pas gagées ni autrement grevées;



- toutes les formalités seront faites au Canada afin de réaliser le transfert des Actions et de le rendre opposable partout et vis-à-vis des tiers.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Article 5.1 des statuts de la Société a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 465.550) représenté par dix-huit mille six cent vingt et deux (18.622) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Jokubauskaite, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010006316/215.

(090200603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006787/10.

(090200845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Boutique Hotel Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.915.

Suite aux démissions de Monsieur Christophe Mouton et Monsieur Manuel Bordignon en date du 22 décembre 2009 de leur fonction d'administrateurs de catégorie A, la société est donc administrée depuis cette date, par un administrateur unique à savoir Monsieur Guy ASSAYAG né le 29 mai 1954 à Marrakech (Maroc) et demeurant au 15, avenue Paul Doumer, F-75016 Paris, qui engagera la société par sa signature individuelle puisqu'il n'existe plus de catégorie d'administrateur.

Le siège du commissaire aux comptes a été transféré en date du 14 novembre 2008 et se trouve maintenant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

BOUTIQUE HOTEL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010007289/19.

(090202051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.



ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour ADKIM-ADVANCED KNOWLEDGE AND INFORMATION MANAGEMENT S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010006769/13.

(090200937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Sostre S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 43.984.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010006785/10.

(090200844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006786/10.

(090200847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Icarus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006796/10.

(090200834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Shimna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.331.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 23 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010006797/10.

(090201109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 110.750,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

Le bilan au 4 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010006632/17.

(090200971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Rinoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.215.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007298/10.

(090201785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

Le bilan au 4 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2009.

Pour la Société

ATOZ S.A.

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010006746/17.

(090200994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ATALANTE HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 47.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006798/10.

(090200832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 129.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg,

on behalf of Algeco/Scotsman Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.029,

by virtue of a proxy hereto attached,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ristretto Group S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg of 6 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 23 August 2007 number 1788 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129.540. The articles of incorporation of the Company were amended the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, prenamed, on 17 September 2008 published in the Mémorial of 4 October 2008 number 2428.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

- 1. The Sole Shareholder holds all eight hundred forty-eight million seven hundred seventy-eight thousand five hundred and thirty-two (848,778,532) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
 - 2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda:

A. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred forty-eight million seven hundred sixty-six thousand and thirty-two Euro (€848,766,032) (the "Capital Reduction Amount") so as to bring it from its present amount of eight hundred forty-eight million seven hundred seventy-eight thousand five hundred thirty-two Euro (€848,778,532) to an amount of twelve thousand and five hundred Euro (€12,500) by cancelling eight hundred forty-eight million seven hundred sixty-six thousand and thirty-two (848,766,032) shares in issue in the Company with a nominal value of one Euro (€1) each without payment to the Sole Shareholder; reduction of the legal reserve by an amount equal to 10% of the Capital Reduction Amount so as to bring the legal reserve to an amount equal to 10% of the amount of the share capital of the Company after the capital reduction; allocation of the Capital Reduction Amount and the amount corresponding to the reduction of the legal reserve to a reserve distributable to all the members upon liquidation of the Company.

B. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (€12,500) to seventy-five million twelve thousand and five hundred Euro (€75,012,500) by the creation and issue of seventy five million (75,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each; subscription to the new shares by Algeco/Scotsman Holding S.àr.l., a société a responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.028 through the contribution in cash of an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000).

C. Increase of the issued share capital of the Company from seventy-five million twelve thousand and five hundred Euro (€75,012,500) to ninety million seven hundred fifty-nine thousand three hundred and eight Euro (€90,759,308) by the creation and issue of fifteen million seven hundred forty six thousand eight hundred and eight (15,746,808) shares with a nominal value of one Euro (€1) each; subscription to the new shares by Algeco/Scotsman Holding S.àr.l. through a contribution in kind consisting of certain receivables of an aggregate amount of fifteen million seven hundred forty six thousand eight hundred and eight Euro (€15,746,808) held against the following debtors Algeco Construcciones Modulares SA, Elliott Group Holdings (UK) Limited, Ristretto SAS, MBM Mietsystem für Bau und Industrie GmbH and Algeco Holdings B.V. and approval of the valuation thereof;

D. Subject to the approval of items A. to C. above, consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above reduction and increases of share capital of the Company.

After having considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred forty-eight million seven hundred sixty-six thousand and thirty-two Euro (€848,766,032) (the "Capital Reduction Amount") so as to being it from its present amount of eight hundred forty-eight million seven hundred seventy-eight



thousand five hundred thirty-two Euro (€848,778,532) to an amount of twelve thousand and five hundred Euro (€12,500) by cancelling eight hundred forty-eight million seven hundred sixty-six thousand and thirty-two (848,766,032) shares in issue in the Company, with a nominal value of one Euro (€1) each without payment to the Sole Shareholder.

As a result of the above capital reduction, the Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve of the Company by an amount of eighty-four million eight hundred seventy-six thousand six hundred and three Euro and twenty cents (€84,876,603.20) so as to bring the legal reserve to an amount equal to 10% of the share capital of the Company after the capital reduction.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the Capital Reduction Amount and the amount corresponding to the reduction of the legal reserve to a reserve distributable to all the members upon liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (€12,500) to seventy-five million twelve thousand and five hundred Euro (€75,012,500) by the creation and issue of seventy five million (75,000,000) shares with a nominal value of one Euro (€1) each. The new shares were entirely subscribed by Algeco/Scotsman Holding S.àr.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 December 2009 (such a proxy shall remain to the present deed to be filed together with the registration authorities), fully-paid up through the contribution in cash of an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000).

Proof of such a contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Algeco/Scotsman Holding S.àr.l. shall vote on the forthcoming resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company from seventy-five million twelve thousand and five hundred Euro (\in 75,012,500) to ninety million seven hundred fifty-nine thousand three hundred and eight Euro (\in 90,759,308) by the creation and issue of fifteen million seven hundred forty six thousand eight hundred and eight (15,746,808) shares with a nominal value of one Euro (\in 1) each.

The new shares were entirely subscribed by Algeco/Scotsman Holding S.àr.I. through a contribution in kind consisting of certain receivables of an aggregate amount of fifteen million seven hundred forty six thousand eight hundred and eight Euro (€15,746,808) held against the following debtors Algeco Construcciones Modulares SA, Elliott Group Holdings (UK) Limited, Ristretto SAS, MBM Mietsystem für Bau und Industrie GmbH and Algeco Holdings B.V.

The above contribution in kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 17 December 2009 (which valuation report shall remain attached hereto to be registered with the present deed). The conclusion of this report is as follows:

"The board of managers, on the basis of the aforementioned, considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Subscriber in consideration for the issue of 15,746,808 shares in the Company with a nominal value of 1 Euro each, is equal to an aggregate total amount of 15,746,808 Euro which corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 15,746,808 shares and allocate an amount of 15,746,808 Euro to the share capital."

The meeting approved the above valuation of the contribution in kind at an aggregate amount of fifteen million seven hundred forty six thousand eight hundred and eight Euro (€15,746,808). Proof of the transfer of the contribution in kind described hereabove to the Company was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company's subscribed share capital is set at ninety million seven hundred fifty-nine thousand three hundred and eight Euro (\leq 90,759,308) divided into ninety million seven hundred fifty-nine thousand three hundred and eight (90,759,308) shares with a nominal value of one Euro (\leq 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the decrease and increase of its share capital are estimated at ten thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.



After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

au nom et pour le compte de Algeco/Scotsman Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.029,

en vertu d'une procuration, ci-annexée,

étant l'associé unique (l'"Associé Unique"), de Ristretto Group S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 6 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 23 août 2008 numéro 1788 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.540. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu de Maître Blanche Moutrier, prénommée, le 17 septembre 2008, publié au Mémorial du 4 octobre 2008 numéro 2428.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

- 1. L'Associé Unique détient toutes les huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trentedeux (848.778.532) parts sociales en émission dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - 2. Les points sur lesquels des résolutions devaient être passées étaient les suivants:

Ordre du jour:

A. Réduction du capital social émis de la Société par un montant de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-six mille trente-deux euros (848.766.032 €) (le "Montant de la Réduction du Capital") afin de le porter de son montant actuel de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (848.778.532 €) à un montant de douze mille cinq cent euros (12.500 €) par l'annulation de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-six mille trente-deux (848.766.032) parts sociales en émission dans la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune sans paiement à l'Associé Unique; réduction de la réserve légale d'un montant équivalent à 10% du Montant de la Réduction de Capital afin de porter la réserve légale à un montant équivalent à 10% du montant du capital social de la Société après la réduction de capital; allocation du Montant de la Réduction du Capital et du montant correspondant à la réduction de la réserve légale à une réserve distribuable à tous les associés à la liquidation de la Société.

- B. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à soixante-quinze millions douze mille cinq cents euros (75.012.500 €) par la création et l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.028 par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000 €).
- C. Augmentation du capital social émis de la Société de soixante-quinze millions douze mille cinq cents euros (75.012.500 €) à quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent huit euros (90.759.308 €) par la création et l'émission de quinze millions sept cent quarante-six mille huit cent huit (15.746.808) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune; souscription aux nouvelles parts sociales par Algeco/Scotsman Holding S.à.r.l. par un apport en nature consistant en certaines créances d'un montant total de quinze millions sept cent quarante-six mille huit cent huit euros (15.746.808 €) détenues à l'encontre des débiteurs suivants Algeco Construcciones Modulares SA, Elliott Group Holdings (UK) Limited, Ristretto SAS, MBM Mietsystem fur Bau und Industrie GmbH et Algeco Holdings B.V. et approbation de son évaluation;
- D. Sous réserve de l'approbation des points A. à C. ci-dessus, modification subséquente de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction et les augmentations de capital de la Société ci-avant.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-six mille trente-deux euros (848.766.032 €) (le "Montant de la Réduction du Capital") afin de le porter de son montant actuel de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux euros (848.778.532 €) à un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) par l'annulation de huit cent quarante-huit millions sept cent soixante-six mille trente-deux (848.766.032 €) parts sociales en émission dans la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune sans paiement à l'Associé Unique.



En conséquence de la réduction du capital ci-avant, l'Associé Unique a décidé de réduire la réserve légale de la Société par un montant de quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-seize mille six cent trois euros et vingt centimes (84.876.603,20 €) afin de porter la réserve légale à un montant équivalant à 10% du capital social de la Société après la réduction du capital.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'allouer le Montant de la Réduction du Capital et le montant correspondant à la réduction de la réserve légale à une réserve distribuable à tous les associés à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500 €) à soixante-quinze millions douze mille cinq cents euros (75.012.500 €) par la création et l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, représentée par Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 décembre 2009 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement), et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000 €).

Preuve de cet apport en numéraire à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. votera sur les résolutions qui suivent.

Troisième résolution

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze millions douze mille cinq cents euros (75.012.500 €) à quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent huit euros (90.759.308 €) par la création et l'émission de quinze millions sept cent quarante-six mille huit cent huit (15.746.808) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. par un apport en nature consistant en certaines créances d'un montant total de quinze millions sept cent quarante-six mille huit cent huit euros (15.746.808 €) détenues à l'encontre de Algeco Construcciones Modulares SA, Elliott Group Holdings (UK) Limited, Ristretto SAS, MBM Mietsystem fur Bau und Industrie GmbH et Algeco Holdings B.V.

L'apport en nature a en outre fait l'objet d'une description et d'une évaluation par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation daté du 17 décembre 2009 (lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui). La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la documentation et les assurances reçues apportent des garanties suffisantes quant à l'existence et l'étendue de l'Apport.

Le conseil de gérance est d'avis que l'Apport en Nature décrit ci-dessus, tel qu'offert par le Souscripteur en contrepartie de l'émission de 15.746.808 parts sociales dans la Société avec une valeur nominale de 1 euro chacune est équivalant à un montant totale de 15.746.808 euros qui correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à être émises par la Société, et que par conséquent, la Société peut émettre 15.755.092 parts sociales et allouer un montant de 15.746.808 € au capital social."

L'assemblée a approuvé l'évaluation de l'apport en nature ci-dessus à un montant de quinze millions sept cent quarantesix mille huit cent huit euros (15.746.808 €).

Preuve du transfert de l'apport en nature décrit ci-avant à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés ont décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, de sorte à lire ce qui suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent huit euros (90.759.308 €) divisé en quatre-vingt-dix millions sept cent cinquante-neuf mille trois cent huit (90.759.308) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charge, sous quelque forme que ce soit, mis à sa charge en raison des présentes réduction et augmentation de son capital social sont évalués à dix mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

Après lecture du procès-verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MARTINS COSTA, J.-J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16107. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010006319/228.

(090200718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007301/10.

(090201584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007302/10.

(090201920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Rollingergrund Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.576.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard

Mandataire

Référence de publication: 2010006801/12.

(090201068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ProLogis UK LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.578.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré(s) du 18, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010007285/17.

(090202006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.



Bonanza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7626 Larochette, 25, Chemin J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 128.513.

Avec la référence vers l'enregistrement numéro et la date d'enregistrement mentionnée sur cette page, les comptes annuels au sujet de 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Larochette, 29 décembre 2009. Bonanza Holding S.àr.l.

Référence de publication: 2010006802/11.

(090200920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006808/10.

(090201261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

ARS Dentis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 32-34, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006809/10.

(090201259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

KD Properties Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006767/11.

(090200751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Parkwood (Plettenburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.029.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010006763/11.

(090200753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



Dexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 62.955.

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La société à responsabilité limitée de droit italien dénommée LESDA s.r.l., avec siège social à Milan, Italie,

Ici représentée par Mme Mme Antonella GRAZIANO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée DEXA S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 412f, Route d'Esch, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n°62955,

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ en date du 3 février 1998, publié au Mémorial C n° 322 du 8 mai 1998, et les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 11 février 2000, publié au Mémorial C n° 717 du 3 octobre 2000.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de 134.606 (cent trente-quatre mille six cent six euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société,

plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en "DEXA S.à r.l." et réduction du capital social d'un montant de EUR 122.106 (cent vingt-deux mille cent six euros),

afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 134.606 (cent trente-quatre mille six cent six euros) à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 5.430 (cinq mille quatre cent trente) parts sociales,

en vue de constituer, avec le montant de la réduction, un compte de réserve libre.

Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

- 2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge, et nomination d'un ou de plusieurs gérants et approbation des comptes intérimaires de la société au 30 novembre 2009..
- 3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
- 4. Modification de la dénomination de "DEXA S.àr.l.." en "DEXA S.r.l.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Articolo 2. La Società ha per oggetto l'esercizio non nei confronti del pubblico delle seguenti attività:

- a) l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato alla alienazione, in altre società od enti sia in Italia che all'estero, eventualmente caratterizzato da interventi volti alla riorganizzazione aziendale, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
- b) l'assunzione e la gestione a carattere temporaneo di titoli e partecipazioni purché non caratterizzata da interventi volti alla riorganizzazione aziendale e/o allo sviluppo produttivo, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
 - c) la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma a società di capitali facenti parte del Gruppo di appartenenza.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, acquisire presso i soci fondi con o senza obbligo di rimborso, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, e ciò esclusivamente per debiti di Società facenti parte del medesimo Gruppo di appartenenza ed a favore di Istituti Bancari o Intermediari Finanziari iscritti nell'elenco speciale di cui all'art. 107, comma 1 D.lgs 385/1993, il tutto nel rispetto delle vigenti norme di legge.

- 6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.
- 7. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social



8. Divers.

Exposé:

L'actionnaire unque déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie. La présente a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-20121 Milan, piazza Paolo Ferrari 8, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise. De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de "DEXA S.A.", laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet,

- changement du nom en "DEXA S.à r.l."
- réduction du capital social d'un montant de EUR 122.106 (cent vingt-deux mille cent six euros), afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 134.606 (cent trente-quatre mille six cent six euros) à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 5.430 (cinq mille quatre cent trente) parts sociales, et constitution avec le montant de la réduction, d'un compte de réserve libre. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.
 - sans toutefois changer l'objet social,
 - avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société DEXA S.à r.l se lisent comme suit:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "DEXA S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de tout autre manière. La société peut prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts et mettre des obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières et industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

- Art. 5. Le capital social est fixé à EUR12.500, représenté par 5430 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusquà l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010, savoir:

Conseil d'administration

- Madame Antonella Graziano, Employée Privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086), Président;
- Monsieur Pierre Mestdagh, Employé Privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086), Administrateur;
 - Madame Giuseppina Panciera, ingénieur, demeurant à via della Pineta 15, Guanzate (Como) Italie, Adminsitrateur.

Commissaire aux comptes

FIN-CONTRÔLE S.A. situé au 12 rue Guillaume Kroll Bâtiment F à Luxembourg (L-1882).

L'assemblée décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée décide de nommer en qualité de gérant unique de la Société: Prof. BIONES FERRARI né à Castelnovo nè Monti (Reggio Emilia-Italie) le 4 janvier 1959, demeurant à I-20121 Milan, piazza Paolo Ferrari 8

Après la présentation des comptes intérimaires de la société clos au 30 novembre 2009, l'actionnaire unique les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-20121 Milan, piazza Paolo Ferrari 8,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation



italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fin de la loi commerciale.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de "DEXA S.à r.l." en "DEXA S.r.l."
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 2. La Società ha per oggetto l'esercizio non nei confronti del pubblico delle seguenti attività:

- a) l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato alla alienazione, in altre società od enti sia in Italia che all'estero, eventualmente caratterizzato da interventi volti alla riorganizzazione aziendale, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
- b) l'assunzione e la gestione a carattere temporaneo di titoli e partecipazioni purché non caratterizzata da interventi volti alla riorganizzazione aziendale e/o allo sviluppo produttivo, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
 - c) la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma a società di capitali facenti parte del Gruppo di appartenenza.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, acquisire presso i soci fondi con o senza obbligo di rimborso, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, e ciò esclusivamente per debiti di Società facenti parte del medesimo Gruppo di appartenenza ed a favore di Istituti Bancari o Intermediari Finanziari iscritti nell'elenco speciale di cui all'art. 107, comma 1 D.lgs 385/1993, il tutto nel rispetto delle vigenti norme di legge.

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

- 1) E' costituita una Società a responsabilità limitata con la denominazione: DEXA S.r.l.
- 2) La Società ha per oggetto l'esercizio non nei confronti del pubblico delle seguenti attività:
- a) l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, non finalizzato alla alienazione, in altre società od enti sia in Italia che all'estero, eventualmente caratterizzato da interventi volti alla riorganizzazione aziendale, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
- b) l'assunzione e la gestione a carattere temporaneo di titoli e partecipazioni purché non caratterizzata da interventi volti alla riorganizzazione aziendale e/o allo sviluppo produttivo, nonché al soddisfacimento delle esigenze finanziarie delle aziende partecipate;
 - c) la concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma a società di capitali facenti parte del Gruppo di appartenenza.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, acquisire presso i soci fondi con o senza obbligo di rimborso, prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia, anche reale, e ciò esclusivamente per debiti di Società facenti parte del medesimo Gruppo di appartenenza ed a favore di Istituti Bancari o Intermediari Finanziari iscritti nell'elenco speciale di cui all'art. 107, comma 1 D.lgs 385/1993, il tutto nel rispetto delle vigenti norme di legge.

3) La Società ha sede in Milano.

Il domicilio dei soci per tutti i rapporti con la Società si intende eletto presso l'indirizzo risultante dal libro dei soci.

L'organo amministrativo può istituire e sopprimere ovunque unità locali operative nonché trasferire l'indirizzo della sede sociale nell'ambito del Comune in cui la Società ha sede.

4) La durata della Società è fissata sino al 31 dicembre 2050 può essere prorogata.

Capitale

5) Il capitale è determinato in euro 12.500.

Con decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, il capitale potrà essere aumentato con esclusione del diritto di opzione per i soci, salvo il diritto di recesso di cui all'art. 2481 bis C.C..

I versamenti sulle quote sono richiesti dall'Amministrazione nei termini e modi che reputa convenienti.

A carico dei soci in ritardo nei versamenti decorre l'interesse in ragione annua del saggio legale fermo il disposto dell'art. 2466 del Codice Civile.



6) Per decisione unanime dei soci la riduzione di capitale ed il rimborso delle quote pagate potrà avvenire mediante assegnazione a singoli soci o gruppi di soci di determinate attività sociali.

Conferimenti - Partecipazioni

- 7) Previa decisione dei soci possono essere conferiti tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni di opere o di servizi a favore della Società.
- 8) Le partecipazioni dei soci sono determinate in misura proporzionale ai rispettivi conferimenti, salvo diversa decisione dei soci assunta con la maggioranza del 90% del capitale sociale.

Diritti dei soci

9) La legittimazione all'esercizio dei diritti sociali è subordinata all'iscrizione nel Libro Soci: a tal fine, a cura dell'Organo Amministrativo, viene istituito e conservato il Libro Soci nel quale dovranno essere annotati - nel rispetto delle norme del presente statuto - tutti i trasferimenti o le costituzioni di diritti di godimento o di garanzia sulle partecipazioni dei soci.

I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta.

Previa decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale possono essere attribuiti a singoli soci particolari diritti riguardanti anche l'amministrazione della Società o la distribuzione degli utili.

Tali diritti possono essere modificati con decisione dei soci assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, salvo diritto di recesso.

Partecipazioni

10) In caso di pluralità di soci, il trasferimento a qualsiasi titolo sia inter vivos che mortis causa delle partecipazioni a non soci è sottoposto al gradimento degli altri soci che dovrà essere espresso con apposita decisione assunta con la maggioranza del 75% del capitale sociale, senza tener conto della partecipazione del socio richiedente il gradimento.

In caso di mancato gradimento l'avente diritto potrà esercitare il diritto di recesso a norma di legge dopo trascorsi due anni dalla costituzione della società o dalla sottoscrizione della partecipazione.

Recesso del socio

11) Il recesso potrà essere esercitato dal socio nei casi previsti dalla legge. Esso dovrà essere esercitato per l'intera quota.

Il socio che intende esercitare il diritto di recesso dovrà darne comunicazione a mezzo raccomandata A.R. all'Amministratore Unico o al Consiglio di Amministrazione.

La raccomandata dovrà essere spedita entro 30 giorni dal giorno in cui:

- è stata iscritta nel Registro delle Imprese la decisione dei soci o la deliberazione assembleare che legittima il recesso;
- il socio recedente dimostri di essere venuto a conoscenza del fatto, non soggetto ad iscrizione, che legittima il suo diritto di recesso.

Gli Amministratori dovranno comunicare agli altri soci ed annotare senza indugio nel libro soci l'avvenuto ricevimento della comunicazione di recesso.

Il diritto di recesso avrà effetto nei confronti della Società il quindicesimo giorno successivo alla data in cui è stata ricevuta la raccomandata A.R. inviata dal socio recedente a norma del secondo capoverso del presente articolo, salvo quanto previsto dall'ultimo comma dell'art. 2473 C.C.

Decisioni dei soci

12) I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina degli Amministratori e la struttura dell'organo amministrativo;
- c) la nomina dei Sindaci e del Presidente del Collegio Sindacale o del Revisore;
- d) le modificazioni dello statuto;
- e) la fusione e la scissione;
- f) l'emissione di titoli di debito;
- g) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
 - h) la liquidazione della Società e la nomina dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione;
 - i) la proposta di ammissione a procedure concorsuali.

Le decisioni dei soci sono assunte in assemblea, salvo quanto disposto dall'art. 20 dello statuto.



Diritto di voto

13) Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

Il socio moroso (o il socio la cui polizza assicurativa o la cui garanzia bancaria siano scadute o divenute inefficaci, ove prestate ai sensi dell'art. 2466, comma quinto, C.C.) non può partecipare alle decisioni dei soci né percepire utili e la sua quota non viene computata ai fini del calcolo dei quorum costitutivi e deliberativi necessari.

Assemblee

14) L'assemblea rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci.

Essa può essere convocata in Italia e nei Paesi dell'Unione Europea.

15) Le convocazioni delle assemblee sono fatte a cura dell'amministrazione con lettera raccomandata inviata almeno 8 giorni prima dell'adunanza o con avviso a mano, telefax o altro mezzo che garantisca la prova dell'avvenuto ricevimento inviato almeno 5 giorni prima, che dovrà essere restituito da tutti i destinatari entro la data e l'ora stabilite per l'assemblea, in copia sottoscritta per ricevuta con apposta la data di ricevimento.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo e l'ora dell'adunanza, l'elenco delle materie da trattare ed eventuali particolari modalità di collegamento in teleconferenza.

Nell'avviso di convocazione possono essere previste per altri giorni anche successive adunanze, qualora le precedenti vadano deserte.

In mancanza di convocazione, l'assemblea è regolarmente costituita quando sia rappresentato l'intero capitale sociale e partecipino anche per teleconferenza tutti gli Amministratori in carica ed i Sindaci se nominati, oppure quando gli Amministratori o i Sindaci che non partecipano di persona o per teleconferenza all'assemblea, abbiano rilasciato apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione e di non opporsi alla trattazione degli argomenti posti all'ordine del giorno.

16) Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta da altra persona secondo l'art. 2372 C.C. La delega non è ammessa per la partecipazione in teleconferenza.

Spetta al Presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervento all'assemblea anche per delega.

L'intervento in assemblea può avvenire anche in teleconferenza, salvo espressa diversa disposizione dell'avviso di convocazione, nel rispetto delle seguenti condizioni:

- a) che sia consentito al Presidente dell'assemblea accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti;
- b) che sia consentita una corretta percezione da parte di tutti gli intervenuti dello svolgimento dei lavori assembleari partecipando in tempo reale alla trattazione e alla votazione sugli argomenti all'ordine del giorno.

L'assemblea si tiene nel luogo di convocazione in cui devono trovarsi il Presidente ed il Segretario della seduta.

- 17) L'assemblea è presieduta dall'Unico Amministratore ovvero dal Presidente del Consiglio, se presenti nel luogo di convocazione, in difetto di che l'assemblea elegge il proprio Presidente.
 - Il Presidente dell'assemblea esercita i poteri di cui all'art. 2479 bis, quarto comma, C.C..
 - 18) Il Presidente dell'assemblea è assistito da un Segretario anche non socio nominato dall'assemblea.

Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate da verbale redatto a norma dell'art. 2375 C.C., firmato dal Presidente e dal Segretario.

Nei casi di legge ed inoltre quando il Presidente dell'assemblea lo ritenga opportuno, il verbale viene redatto da Notaio.

19) Ove non diversamente previsto dal presente statuto, le deliberazioni dell'assemblea sono valide se assunte col voto favorevole della maggioranza assoluta del capitale sociale.

Decisioni dei soci in forma non assembleare

20) Ove non si oppongano i soggetti indicati nel quarto comma dell'art. 2479 C.C., possono essere assunte in forma non assembleare le decisioni riguardanti le materie di cui alle lettere a), b) e c) dell'art. 12.

L'eventuale opposizione dovrà essere depositata presso la sede della Società entro il termine previsto dall'ultimo comma.

Nel caso di cui alla lettera a) del precedente art. 12 gli Amministratori possono promuovere le decisioni dei soci sulla base del consenso espresso per iscritto.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione.

Nei casi di cui alle lettere b) e c) del precedente art. 12 gli Amministratori possono promuovere le decisioni dei soci anche mediante consultazione scritta.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.



Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dalla data della comunicazione degli Amministratori ai soci o nel diverso termine indicato nel testo della decisione e da tale termine la decisione diverrà efficace se approvata da parte di tanti soci che rappresentino le maggioranze richiamate dal precedente art. 19.

Amministrazione

21) L'Amministrazione della Società può essere affidata ad un Unico Amministratore oppure collegialmente ad un Consiglio composto da tre a cinque membri, anche non soci.

Gli Amministratori durano in carica tre esercizi, salvo che i soci decidano diversamente all'atto della nomina.

Salvo diversa determinazione dei soci, gli Amministratori non sono vincolati dal divieto di cui all'art. 2390 C.C..

22) Ai membri del Consiglio o all'Unico Amministratore spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare al Consiglio o all'Unico Amministratore una indennità annuale.

Consiglio di amministrazione

- 23) Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il Consiglio elegge tra i suoi membri un Presidente ed eventualmente anche un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza od impedimento, nonché un Segretario anche estraneo.
- 24) Al Consiglio di Amministrazione si applicano, in quanto compatibili, le disposizioni di cui agli articoli 2381, 2382, 2385, 2386 e 2391 del Codice Civile, salvo diverse disposizioni di statuto.
- 25) Il Consiglio si raduna sia presso la sede della Società sia altrove, tutte le volte che il Presidente lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta domanda scritta da almeno due dei suoi membri.
- 26) Il Consiglio viene convocato dal Presidente con lettera inviata a ciascun Amministratore e, se nominati, a ciascun Sindaco effettivo almeno otto giorni prima dell'adunanza, o telefax o posta elettronica inviati almeno cinque giorni prima e, nei casi di urgenza, con telegramma o telefax o posta elettronica da inviarsi almeno un giorno prima.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono presiedute dal Presidente; in caso di sua assenza o impedimento dal Vice Presidente, se nominato, o in difetto dal Consigliere anziano per età.

Le adunanze del Consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervenga anche per teleconferenza la maggioranza dei Consiglieri in carica e dei Sindaci effettivi, se nominati, tutti gli aventi diritto ad intervenire siano stati preventivamente informati della riunione ed i partecipanti siano sufficientemente informati sugli argomenti da trattare.

27) Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede la presenza anche per teleconferenza della maggioranza dei suoi membri in carica.

L'intervento alle riunioni del Consiglio di Amministrazione in teleconferenza può avvenire a condizione che gli aventi diritto possano essere identificati, sia loro consentito di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti e di essere compiutamente informati.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei partecipanti.

Qualora non sia stato nominato un Collegio Sindacale, le decisioni del Consiglio di Amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto dalla maggioranza degli Amministratori in carica.

In tale caso dai documenti sottoscritti dagli Amministratori devono risultare con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso allo stesso.

Delle deliberazioni del Consiglio si fa constare con verbale firmato dal Presidente e dal Segretario della seduta, cui dovranno essere allegati i documenti comprovanti il consenso espresso ai sensi del precedente comma.

- 28) Il Consiglio è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza eccezione di sorta ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per lo svolgimento di tutte le attività costituenti l'oggetto sociale o strumentali allo stesso, esclusi soltanto quelli che la legge od il presente statuto riservano alla decisione dei soci.
- 29) Qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la maggioranza degli Amministratori, si intende scaduto l'intero Consiglio e deve convocarsi senza ritardo l'assemblea per la nomina di tutti gli Amministratori.

Unico amministratore

30) L'Amministratore Unico è investito, per la gestione della Società, di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione che per statuto spettano al Consiglio di Amministrazione.

Firma e rappresentanza sociale

31) All'Unico Amministratore ovvero al Presidente del Consiglio od a chi ne fa le veci è attribuita la rappresentanza generale della Società.

Il Presidente del Consiglio potrà dare esecuzione a tutte le deliberazioni del Consiglio ogni qualvolta non siasi deliberato diversamente.



32) Il Consiglio può nominare tra i suoi membri uno o più Amministratori Delegati o conferire speciali incarichi a singoli Amministratori, anche con facoltà di delega, fissandone le attribuzioni e retribuzioni a norma di legge, nonché le eventuali cauzioni.

Qualora il Consiglio non determini le attribuzioni del o degli Amministratori Delegati, essi hanno con firma libera la rappresentanza generale della Società a norma dell'art. 2475 bis Codice Civile.

L'Unico Amministratore, il Consiglio o l'Amministratore a ciò delegato possono nominare direttori, nonché institori, procuratori ad negotia e mandatari in genere conferendo loro la rappresentanza della Società per determinati atti o categorie di atti, anche con facoltà di delega.

Collegio sindacale e controllo legale dei conti

33) Il Collegio Sindacale, ove nominato, è composto da tre Sindaci effettivi e due supplenti.

Nei casi previsti dalla legge il Collegio Sindacale esercita il controllo contabile, salvo diversa decisione dei soci che nomini un revisore contabile o una società di revisione.

Al di fuori dei casi di legge, i soci possono affidare il controllo legale dei conti al Collegio Sindacale oppure al revisore.

Al Collegio Sindacale e al revisore si applicano le disposizioni in tema di società per azioni.

Le riunioni del Collegio Sindacale possono svolgersi anche per teleconferenza a condizione che gli aventi diritto possano essere identificati, sia loro consentito di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti e di essere compiutamente informati.

Bilancio ed utili

34) Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Il Consiglio, ovvero l'Unico Amministratore, procede alla formazione del bilancio di esercizio a norma di legge e lo sottopone all'approvazione dei soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Nell'ipotesi di cui all'art. 2364, secondo comma, C.C., l'approvazione del bilancio potrà avvenire entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

- 35) Gli utili netti, dopo prelevata una somma non inferiore al 5% per la riserva legale, fino al limite di legge, vengono attribuiti al capitale salvo che i soci deliberino degli speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione, oppure dispongano di rinviarli in tutto od in parte ai successivi esercizi.
- 36) Il pagamento degli utili è effettuato presso le Casse designate dall'Amministrazione a decorrere dal giorno annualmente fissato dall'Amministrazione stessa.
 - 37) Gli utili non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili, vanno prescritti a favore della Società.

Scioglimento

38) Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'assemblea stabilisce i criteri e le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercie à clore le 31 décembre 2009, savoir: Prof. BIONES FERRARI né à Castelnovo nè Monti (Reggio Emilia-Italie) le 4 janvier 1959, demeurant à I-20121 Milan, piazza Paolo Ferrari 8

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer au gérant, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer à Mme Antonella GRAZIANO, précitée, tous pouvoirs pour représenter seule la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de soumettre résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan, au plus tard le 31 décembre 2009.



Declaration pro fisco:

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 8.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009, LAC/2009/52645: Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006414/443.

(090200602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Entreprise Clé en Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 41, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 96.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme Pour Entreprise Clé en Main S.à r.l. Fideco Luxembourg S.A. Signature

Référence de publication: 2010006764/13.

(090200941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

SAH Société pour l'Activité Hôtelière, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006792/10.

(090201414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Stabben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 98.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006795/10.

(090201218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.



KADMOS Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010006800/10.

(090200828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.599,

constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 314, du 1 er juillet 1993.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 9 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1150 du 4 novembre 2005.

Ladite société a actuellement un capital social de EUR 253.700.000.- (deux cent cinquante-trois millions sept cent mille euros) représenté par 10.148.000.- (dix millions cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro BRUSSI, dirigeant, demeurant à Monfalcone (Gorizia).

Le président désigne comme secrétaire Mme Vania BARAVINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Maurizio Reno TONELLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par le membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 10.148.000 (dix millions cent quarante-huit mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable, les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance au préalable de l'ordre du jour.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 75.000.000,- (soixante-quinze millions d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 253.700.000.- (deux cent cinquante-trois millions sept cent mille euros) à EUR 328.700.000.- (trois cent vingt-huit millions sept cent mille euros) par la création et l'émission de 3.000.000 (trois millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement et à libérer intégralement par un versement en numéraire;
- 2. Souscription des 3.000.000 (trois millions) d'actions nouvelles par les anciens actionnaires de la société au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux dans le capital social de la société et libération intégrale des actions nouvellement émises au moyen d'un versement en numéraire d'un montant total de EUR 75.000.000.- (soixante-quinze millions d'euros);
 - 3. Modification afférente au premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:



Version anglaise

"The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 328,700,000.- (three hundred twenty-eight million seven hundred thousand Euro) represented by 13,148,000 (thirteen million one hundred forty-eight thousand) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Version française

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 328.700.000,- (trois cent vingt-huit millions sept cent mille euros) représenté par 13.148.000 (treize millions cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune";

4. Modification de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

"The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

Version française

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.";

5. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième lundi du mois de novembre à onze heures au quatrième mercredi du mois d'octobre à onze heures et pour la première fois en 2010, et modification subséquente de l'article 16 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of the month of October at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Version française

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit;

6. Refonte complète des statuts en langue anglaise et en langue française (suivant projet en annexe) pour les adapter aux décisions à prendre concernant les points 1 à 5 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.



Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 75.000.000.- (soixante-quinze millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 253.700.000.- (deux cent cinquante-trois millions sept cent mille euros) à EUR 328.700.000.- (trois cent vingt-huit millions sept cent mille euros) par la création et l'émission de 3.000.000 (trois millions) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire entièrement par les anciens actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux dans le capital social de la société et à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- 1) La société DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE S.p.A., ayant son siège social au 41, via Nazionale, I-33041 Buttrio (UD), Italie, ici représentée par M. Alessandro BRUSSI, lequel, agissant comme mandataire spécial de ladite société en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2009, a déclaré souscrire au nom de la soussignée à 2.700.000 (deux millions sept cent mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de EUR 67.500.000.- (soixante-sept millions cinq cent mille euros).
- 2) La société DANIELI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, préqualifié, lequel agissant comme administrateur de la société et comme mandataire spécial en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2009, a déclaré souscrire à 300.000 (trois cent mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de EUR 7.500.000.- (sept millions cinq cent mille euros).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 3.000.000 (trois millions) d'actions nouvelles par les souscripteurs susmentionnés.

La somme totale de EUR 75.000.000.- (soixante-quinze millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

"The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 328,700,000.- (three hundred twenty-eight million seven hundred thousand Euro) represented by 13,148,000 (thirteen million one hundred forty-eight thousand) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Version française

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 328.700.000.- (trois cent vingt-huit millions sept cent mille euros) représenté par 13.148.000 (treize millions cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune".

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir constaté qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la décision à prendre ci-après, décide de modifier l'objet social de la société ainsi que l'article 4 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."



Version française

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.".

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième lundi du mois de novembre à 11.00 heures au quatrième mercredi du mois d'octobre à 11.00 heures et pour la première fois en 2010, et de modifier par conséquent l'article 16 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

"The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of the month of October at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Version française

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts en langue anglaise et en langue française afin de les adapter aux résolutions prises ci-dessus et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi. Ces statuts auront en conséquence dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A.".
- Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and



the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 328,700,000.- (three hundred twenty-eight million seven hundred thousand Euro) represented by 13,148,000 (thirteen million one hundred forty-eight thousand) shares of a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The shares are and will remain in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is managed by a board of directors consisting of three members at least, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be removed at any time by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors thus elected, may temporary provide to fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent one or more of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be removed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Wednesday of the month of October at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.



Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Financial year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1 st July and ends on June 30 th of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Version française

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.



Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 328.700.000,- (trois cent vingt-huit millions sept cent mille euros) représenté par 13.148.000 (treize millions cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois d'octobre de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.



Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital et des modifications des statuts qui précèdent, est estimé approximativement à EUR 8000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ces derniers connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRUSSI, V. BARAVINI, R. M. TONELLI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009, LAC/2009/51709: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2010006415/393.

(090201083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

Die Bilanz für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2008 wurde beim Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zweckes der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010006910/14.

(090201425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck